

MaaT PHARMA

Société anonyme au capital de 1 885 639,30 euros
Siège social : 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon
808 370 100 RCS Lyon

(ci-après la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations d'options de souscription (les « Options ») et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Etat des options de souscription et d'achat attribuées au 31 décembre 2025 :

Options de souscription ou d'achat d'actions	SO 2020	SO 2022	
Date d'Assemblée	9 janvier 2020	14 octobre 2021	14 octobre 2021
Date de décisions du Conseil d'Administration	10 décembre 2020	29 juin 2022	14 décembre 2022
Bénéficiaires	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce
Nombre total de SO souscrits	14.975 (donnant droit de souscrire à 74.875 actions ordinaires)	27.200	13.333
Nombre total de SO caduques	5.517	11.00	13.333
Nombre total de SO restant à exercer	8.625 (donnant droit de souscrire à 43.125 actions ordinaires)	16.200	0
Bénéficiaires			
Salariés & Consultants	2.375 (donnant droit de souscrire à 11.875 actions ordinaires)	3.000	0
	Monsieur Hervé Affagard : 7.500 (donnant droit de souscrire à 37.500 actions ordinaires)	13.200	-
Prix d'exercice	7,084 euros	11,20 euros	9 euros
Nombre de titres exerçables au 28 février 2026 et modalités d'exercice	9.875 (donnant droit de souscrire à 49.375 actions ordinaires) (1)	16.200 (2)	0 (2)

Date d'expiration	10 décembre 2030	29 juin 2032	14 décembre 2032
-------------------	------------------	--------------	------------------

(1) Termes et conditions des SO 2020

Chaque SO 2020 donne à son titulaire le droit de souscrire cinq actions ordinaires dans les conditions énoncées ci-après.

Les SO 2020 sont réputés définitivement attribués et sont devenus exerçables par souscription des actions sous-jacentes progressivement par tranches, comme suit :

- un tiers (1/3) des SO est devenu exerçable au premier (1^{er}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO,
- un tiers (1/3) des SO est devenu exerçable au deuxième (2^{ème}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO, et
- le reste des SO est devenu exerçable à la fin de chaque mois civil suivant le deuxième (2^{ème}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO à raison de 1/36^{ème} par mois le dernier jour de chaque mois,

sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce à la fin de la période susmentionnée concernée.

Le 14 juin 2022, un bénéficiaire a exercé 204 SO et souscrit 1.020 actions ordinaires au prix unitaire de 7,084 euros par action. Le 27 septembre 2022, le Conseil d'Administration a par ailleurs constaté l'exercice de 629 SO et la souscription consécutive de 3.145 actions ordinaires par un bénéficiaire au prix unitaire 7,084 euros par action.

(2) Termes et conditions des SO 2022, SO 2023 et SO 2024 (les « SO »)

Chaque SO donne à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire dans les conditions énoncées ci-après.

Les SO seront réputés définitivement attribués et deviendront exerçables par souscription des actions sous-jacentes progressivement par tranches, comme suit :

- un tiers (1/3) des SO est devenu exerçable au premier (1^{er}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO,
- un tiers (1/3) des SO est devenu exerçable au deuxième (2^{ème}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO, et
- le reste des SO deviendra exerçable au troisième (3^{ème}) anniversaire de la date d'attribution desdits SO,

sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce à la fin de la période susmentionnée concernée.

Par exception à ce qui précède, en cas de (i) fusion de la Société, (ii) cession ou toute autre forme de transfert par un ou plusieurs actionnaires de la Société à une ou plusieurs personne(s) agissant de concert d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer à cette personne le contrôle de la Société, le terme « contrôle » étant entendu au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) dépôt d'une offre publique d'achat sur les titres émis par la Société (notamment une offre publique d'achat, d'échange ou mixte), pendant la période d'ouverture de l'offre publique d'achat ou (iv) à l'issue de cette offre publique d'achat (chacun de ces événements constituant un « **Evènement de Liquidité** »), et sous réserve que la condition de présence soit remplie à la date de survenance dudit Evènement de Liquidité, le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion et à tout moment, pourra décider que tous les SO deviendront pleinement exerçables par anticipation, immédiatement avant la réalisation dudit Evènement de Liquidité.

Options de souscription ou d'achat d'actions	SO 2023	SO 2024
Date d'Assemblée	19 juin 2023	28 mai 2024
Date de décisions du Conseil d'Administration	13 décembre 2023	04 décembre 2024
Bénéficiaires	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce
Nombre total de SO souscrits	199.883 (donnant droit de souscrire à 199.883 actions ordinaires)	56.889 (donnant droit de souscrire à 56.889 actions ordinaires)
Nombre total de SO caduques	71.044	11.378
Nombre total de SO restant à exercer	128.839	45.511
Bénéficiaires		
Salariés & Consultants	65.112	22.756
Dirigeants	Monsieur Hervé Affagard : 82.667	Monsieur Hervé Affagard : 34.133
Prix d'exercice	6,60 euros	7.80 euros
Nombre de titres exerçables au 28 février 2026 et modalités d'exercice	0 (2)	0 (2)
Date d'expiration	13 décembre 2033	13 décembre 2034

(3) Termes et conditions des SO 2025-1 et SO 2025-2 (SO-2025)

Chaque SO 2025 donne à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire dans les conditions énoncées ci-après.

Les SO 2025 seront réputés définitivement attribués et deviendront exerçables par souscription des actions sous-jacentes progressivement par tranches, comme suit :

- deux tiers (2/3) des options sera définitivement acquis et pourra être exercé à compter du 4 décembre 2026;
- le solde des options attribuées (le dernier tiers) sera définitivement acquis et pourra être exercé à compter du 4 décembre 2027

sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce à la fin de la période susmentionnée concernée.

Par exception à ce qui précède, en cas de (i) fusion de la Société, (ii) cession ou toute autre forme de transfert par un ou plusieurs actionnaires de la Société à une ou plusieurs personne(s) agissant de concert d'un nombre d'actions ayant pour effet de conférer à cette personne le contrôle de la Société, le terme « contrôle » étant entendu au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) dépôt d'une offre publique d'achat sur les titres émis par la Société (notamment une offre publique d'achat, d'échange ou mixte), pendant la période d'ouverture de l'offre publique d'achat ou (iv) lors du règlement-livraison de cette offre publique d'achat (chacun de ces événements constituant un « **Evènement de Liquidité** »), et sous réserve que la condition de présence soit remplie à la date de survenance dudit Evènement de Liquidité, tous les SO 2023 deviendront pleinement exerçables par anticipation, immédiatement avant la réalisation dudit Evènement de Liquidité.

Options de souscription ou d'achat d'actions	SO 2025-1	SO 2025-2
Date d'Assemblée	20 juin 2025	20 juin 2025
Date de décisions du Conseil d'Administration	03 juillet 2025	16 septembre 2025

Bénéficiaires	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens de l'article L.225-180, I du Code de commerce
Nombre total de SO souscrits	5.689	28.445
Nombre total de SO caduques	0	0
Nombre total de SO restant à exercer	5.689	28.445
Bénéficiaires		
Salariés & Consultants	5.689	28.445
Dirigeants		
Prix d'exercice	5,30 euros	4,30 euros
Nombre de titres exerçables au 28 février 2026 et modalités d'exercice	0 (3)	0 (3)
Date d'expiration	03 juillet 2035	16 septembre 2035

Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2025 :

Néant

Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2025 :

Néant.

Options consenties durant l'année 2025 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé :

34.134

Options exercées durant l'année 2025 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé :

Néant.

Options consenties par la société et les sociétés liées ou contrôlées durant l'année 2025, à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

34.134

Le Conseil d'Administration